

## CAMEROON RADIO TELEVISION

COMMUNIQUE N° 00114/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/TJT2 DU 27 DEC. 2019

PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 018/AONO/DG/CIPM/2019 DU 08 NOVEMBRE 2019, POUR LA COUVERTURE EN ASSURANCE MALADIE, INDIVIDUELLE ACCIDENTS ET FRAIS FUNERAIRES POUR LE PERSONNEL ET FAMILLES (LOT1), GLOBALE DOMMAGES ET RESPONSABILITE CIVILE CHEF D'ENTREPRISE (LOT2) A LA CAMEROON RADIO TELEVISION (CRTV)-EXERCICES 2020, 2021, 2022.

Le Directeur Général de la CRTV Maître d'Ouvrage communique, le tableau ci-après récapitule l'attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert n° 018/AONO/DG/CIPM/2019 du 08 novembre 2019, pour la couverture en assurance maladie, individuelle accidents et frais funéraires pour le personnel et familles (lot1), globale dommages et responsabilité civile chef d'entreprise (lot2) à la Cameroon Radio Television (CRTV) :

N°	LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS FCFA TTC			DELAIS
			TRANCHE FERME	TRANCHE CONDITIONNELLE 1	TRANCHE CONDITIONNELLE 2	
1	<b>Lot 1 :</b> couverture en assurance maladie, individuelle accidents et frais funéraires pour le personnel et familles, exercices 2020, 2021, 2022.	CHANAS ASSURANCE SA BP : 109 Douala Tél : 233 42 14 74/699 30 27 13	308 154 885 (Trois cent huit millions cent cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-cinq).	308 154 885 (Trois cent huit millions cent cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-cinq).	308 154 885 (Trois cent huit millions cent cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-cinq).	36 mois
2	<b>Lot 2 :</b> globale dommages et responsabilité civile chef d'entreprise exercices 2020, 2021, 2022	ASSURANCES ET REASSURANCES AFRICAINES (AREA) SA BP : 15 584 Douala Tél : 233 43 81 97	158 220 691 (Cent cinquante-huit millions deux cent vingt mille six cent quatre-vingt-onze).	143 173 747 (Cent quarante-trois millions cent soixante-treize mille sept cent quarante-sept)	129 631 498 (Cent vingt-neuf millions six cent trente-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit)	36 mois

Les représentants des entreprises attributaires sont invités à se présenter, dès diffusion du présent communiqué, à la porte 911 du Centre de Production TV de Mballa II, pour en recevoir notification.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée des cautions pour les soumissionnaires non retenus. Ces derniers sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, délai au-delà duquel celles-ci seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Ampliations :

- **ARMP** ;
- **Publication** ;
- **Intéressé** ;
- **Affichage** ;
- **Chrono**.

Le Directeur Général,

Charles NDONGO